

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 16 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procuration : 1 Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE.

ABSENTE : Bérénice DABAN

EXCUSÉE : Edith GRAVELEAU

PROCURATION : Edith GRAVELEAU à Marie-Françoise CAPELANI

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### DÉLIBERATION N° 2026-06 : Création des Emplois d'été 2026

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création de deux emplois saisonniers d'adjoint technique pour assurer divers travaux d'entretien simples sur la voirie communale, les bâtiments communaux et les espaces verts pour la période estivale.

Ces emplois pourraient être créés à temps complet pour la période du 6 juillet au 28 août 2026 et seraient pourvus par le recrutement d'agents contractuels. La rémunération pourrait être calculée sur la base de l'indice brut 367 majoré 366 applicable dans la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** la création de deux emplois saisonniers d'adjoints techniques à temps complet pour la période du 6 juillet au 28 août 2026.

**PRÉCISE** que ces emplois seront dotés de la rémunération correspondant à l'indice brut 367 majoré 366 de la fonction publique, que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme,

Le Maire

